



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Modification du calcul des APL pour les étudiants

Question écrite n° 36846

Texte de la question

Mme Sophie Auconie alerte Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, sur la réforme du calcul des aides personnalisées au logement. Depuis son application au 1er janvier 2021, de nombreux étudiants se retrouvent dans des situations extrêmement difficiles, ne percevant que très peu voire plus du tout ces aides pourtant essentielles dans le cadre de leurs études. De plus, dans un contexte particulièrement compliqué pour les étudiants du fait de l'épidémie de la covid-19, cette modification fragilise dangereusement leur formation. Il apparaît essentiel qu'une aide temporaire puisse leur être accordée dans le but d'éviter des situations de précarité. Elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Auconie](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36846

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : [Logement](#)

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 mars 2021](#), page 1817

Question retirée le : 9 mars 2021 (Fin de mandat)